

Tout comprendre sur le plan d'actionnariat salarié Renault Group



Renaultion Shareplan 2024 est composé de deux dispositifs :

1 L'attribution gratuite de 7 actions, sous forme d'abondement unilatéral, sans obligation d'investissement de votre part*.

2 Une offre d'acquisition d'actions à des conditions avantageuses :

→ Une décote de 30% sur le prix de référence.

→ Un abondement supplémentaire à hauteur de :
 • 300% pour les 2 premières actions acquises et,
 • 100% pour la 3^e action acquise
 calculé sur votre participation et plafonné à la valeur de 7 actions.

18 SEPTEMBRE
-
2 OCTOBRE
2024

Exemple d'abondements versés

	Abondement unilatéral brut	Nombre d'actions acquises (apport personnel)	Abondement brut sur l'apport personnel	Nombre total brut d'actions avant prélèvements sociaux
Exemple 1	7	1	3	11
Exemple 2	7	2	6	15
Exemple 3	7	3	7	17
Exemple 4	7	10	7	24

Suis-je éligible ?

Pour participer, vous devez :

■ **Être salarié de Renault Group** et de ses filiales consolidées et adhérentes aux PEG de Renault Group, de DIAC ou de Renault Retail Group.

■ **Avoir 3 mois d'ancienneté** continue ou discontinuée, du 1^{er} janvier 2023 au 2 octobre 2024.

■ **Être encore sous contrat de travail** au 2 octobre 2024.

Comment puis-je financer ma participation ?

Pour financer votre participation, vous pouvez **faire un versement volontaire** payable selon les modalités proposées par votre pays**.

➤ Pour vos versements volontaires, vous ne pouvez pas dépasser **25% de votre rémunération annuelle brute 2024 estimée**.



* Vous avez la possibilité de refuser cet abondement en ligne. Toutes les informations sont accessibles sur le site de l'opération www.renaultionshareplan.renaultgroup.com (lien Je souscris).
 ** Retrouvez les modalités pour payer votre participation sur le site d'information de votre pays renaultionshareplan.renaultgroup.com et dans le supplément pays téléchargeable sur le site.

Avantages et inconvénients

- Décote sur le prix de l'action
- Versement d'abondements de la part de Renault Group
- Frais de gestion pris en charge par Renault Group
- Éventuels dividendes réinvestis

- Blocage des avoirs jusqu'au 30 juin 2029
- Risque de perte en capital en cas de baisse de la valeur de l'action Renault SA

Exemple d'investissement

Hypothèse du prix de référence
50 €* , soit 48,22 CHF**

Hypothèse du prix d'acquisition
(prix de référence - décote de 30 %)
35 €* , soit 33,76 CHF

1 Abondement unilatéral :
équivalent à 7 actions.



2 J'investis 105 € (101,27 CHF)
en achetant 3 actions au prix
d'acquisition.

Abondement supplémentaire :
(2 x 35 € x 300 %)
+ (1 x 35 € x 100 %)

Soit l'équivalent de 7 actions.

3 J'acquiers 17 actions d'une valeur
de 850 € brut*** au prix
de référence, soit 819,80 CHF
pour un investissement de ma part
de 105 €, soit 101,27 CHF.

* Valeur de l'action à titre indicatif

** Taux de change au 14 juin 2024

*** Hors charges fiscales et sociales applicables en vigueur

**Que se passe-t-il
une fois mon
investissement
réalisé ?**

- Vous détenez des parts
du compartiment « Share Original
du FCPE « Renault International »
qui sera lui détenteur des actions Renault
SA. Vous êtes donc indirectement
actionnaire de Renault Group.

- Vos avoirs sont bloqués
jusqu'au 30 juin 2029 sauf
cas de déblocage anticipé.
La liste des cas de déblocage ainsi
que les modalités de déblocage sont
disponibles sur le site d'information
[www.renaultionshareplan.
renaultgroup.com](http://www.renaultionshareplan.renaultgroup.com).

**Que puis-je faire
de mon
investissement
une fois la période
de blocage
terminée ?**

Vos avoirs deviennent disponibles et vous avez alors le choix entre :

1 Conserver vos avoirs dans le FCPE
« Renault France » aussi longtemps
que vous le souhaitez.

2 Demander le remboursement
de vos avoirs en totalité
ou en partie.



+ D'INFORMATION

Connectez-vous sur www.renaultionshareplan.renaultgroup.com

**Renault
Group**